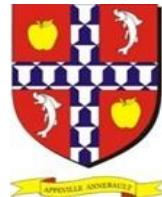


APPEVILLE-INFO

ANNÉE 2025, N° 20



Le mot du Maire

Mairie d'Appeville-Annebault

17 Route de Bourneville

02.32.56.11.12

administration.mairie@appeville-annebault.fr

2026

Carole de Andres, Maire d'Appeville-Annebault,
les adjoints et les conseillers municipaux,



sont heureux de vous inviter à la cérémonie
des vœux du Maire

VENDREDI 9 JANVIER À 19H



à la salle communale Laure Langlois pour
célébrer ensemble la nouvelle année autour d'un
verre de l'amitié.

Nous vous attendons nombreux.



En raison des élections municipales en 2026 la communication est restreinte aussi le mot du Maire ne sera pas publié.

Carole de Andres, Maire

Recensement de la population



Du 16 janvier au 15 février 2025, deux agents recenseurs ont effectué une collecte de données pour le compte de l'INSEE. Ci-après, il en ressort le résultat suivant.

Sur 510 logements recensés, nous avons sur Apperville-Annebault :

- 431 résidences principales
- 1024 personnes résidant sur la commune
- 41 logements vacants
- 32 résidences secondaires
- 6 absences de réponse

La Mairie a reçu le 16 décembre les chiffres officiels de la population d'Apperville-Annebault. Ces derniers ne correspondent pas exactement aux chiffres du recensement car l'INSEE calcule une moyenne sur plusieurs années.

Population municipale	1004	Population totale moins population comptée à part. C'est celle qui est retenue par exemple pour le mode de scrutin des élections municipales.
Population comptée à part	18	Etudiants, personnes résidant dans une communauté d'une autre commune (maisons de retraite, foyers et résidences sociales, communautés religieuses, casernes) qui ont conservé une résidence à Apperville-Annebault.
Population totale	1022	Selon le calcul de la moyenne sur plusieurs années

Un jeune champion appevillais

A 12 ans, Julian Nothias est passionné de sport automobile et il fait déjà sensation sur les circuits de karting. Depuis tout petit, il rêve de vitesse et de compétition, une passion transmise par sa famille. En quelques mois, le jeune pilote a enchaîné les performances : plusieurs podiums en championnat régional, une victoire en finale à Anneville-Ambourville, ainsi qu'une pole position sur le circuit d'Aunay-les-Bois. Il s'est illustré également lors du prestigieux Trophée Pierre-Gasly, où il a décroché une brillante deuxième place, juste derrière le vice-champion de France.

Il se projette déjà vers des catégories supérieures comme la F4.

Pour continuer à progresser, **Julian et sa famille recherchent activement des sponsors** afin de financer l'acquisition d'un châssis neuf, d'un moteur compétitif pour l'an prochain et couvrir les frais liés aux compétitions nationales.

Association Juju Kart : collecte de fonds pour financer les compétitions de Julian. Contact : 06 20 95 49 64 ou jujukart05@gmail.com

Nous le félicitons et lui souhaitons une pleine réussite dans ses projets !



La Mairie

A savoir

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

- le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi et le jeudi de 14h00 à 18h30.

Téléphone : 02 32 56 11 12

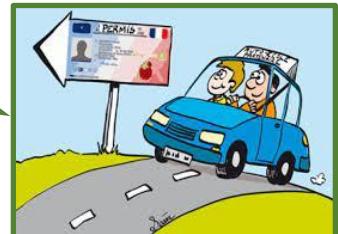
Mail : administration.mairie@appeville-annebault.fr

Site Internet : www.appeville-annebault.fr



Madame le Maire remercie les membres de la Commission Communication pour la rédaction de cette nouvelle édition et tout particulièrement Denis Gryson ainsi que Thierry Dumont, directeur de l'école d'Appeville et tous les présidents et secrétaires des associations de la commune.

Si tu as entre 15 et 25 ans et que tu es en train de passer ton permis ? La commune te donne un coup de pouce (participation de 85 Euros) sur présentation du contrat passé avec l'auto-école.



Ton collège ou ton lycée organise un voyage scolaire ?

Si tu as moins de 18 ans, une participation financière de 50 Euros sera versée à tes parents.



Elections municipales 2026

15 mars 2026, 1^{er} tour des élections municipales ; 2^{ème} tour si nécessaire le dimanche 22 mars 2026.



Vous pouvez vous inscrire :

- En ligne, grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- En mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- Par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

4 février 2026

Date limite pour l'inscription en ligne sur les listes électorales pour pouvoir voter aux municipales

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

6 février 2026

Date limite d'inscription en Mairie sur les listes électorales pour pouvoir voter aux municipales

La procuration : les électeurs peuvent demander une procuration aux élections de façon partiellement dématérialisée.
Le service de vote par procuration en ligne est accessible depuis les sites :

maprocuration.gouv.fr ou service-public.fr

L'école



Encore de nombreux projets pour les élèves de l'école Les Châtaigniers, permettant ainsi de faire de belles découvertes sportives ou culturelles. A l'occasion du carnaval de l'école, nous avons pu réunir de nombreux pirates, sorciers, princesses, personnages de jeux vidéo et même une banane !



Au mois de mai, les élèves se sont rendus sur le site du Labyrinthe d'Artmazia à Massy. Une journée avec des jeux de piste dans le labyrinthe et des activités annexes comme des parcours sportifs, des ateliers Land Art, des jeux en bois, des jeux de lancer...). Tout au long de l'année, les élèves ont bénéficié d'interventions de l'école de musique.



Les élèves ont pu s'adonner à différentes pratiques sportives : ils ont participé au cross de Condé-sur-Risle, à la sortie vélo à destination du parc accrobranche d'Aizier, aux séances de natation mais aussi à la pratique du football avec des séances en partenariat avec Corentin l'éducateur du FC Val de Risle. Des ateliers pratiques sur le thème de la sécurité routière ont permis aux élèves d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine.



A l'occasion de la commémoration des 80 ans de la fin de la seconde guerre mondiale, beaucoup d'élèves étaient présents, notamment pour faire lecture de courriers de résistants. En juin les élèves ont montré leurs incroyables talents à l'occasion de la kermesse. Au mois de septembre, les élèves de CM se sont rendus à l'église d'Appeville à l'occasion des journées du patrimoine. Ils ont visité l'exposition de Mme Lecesne, et ont pu échanger avec cette artiste locale. Mme Le Belleguy a également fait une visite guidée du site en apportant beaucoup d'informations sur l'histoire du village.



Toute l'équipe remercie la Municipalité pour son soutien dans les divers projets, ainsi que l'Association des Amis de l'école.

Nous remercions également toutes les personnes qui s'investissent pour le bien-être de notre école.



Communauté de Communes

Pont-Audemer Val de Risle (CCPAVR)

Assainissement/Environnement

Inauguration de la station d'épuration de Montfort-sur-Risle



Enfin ! La commune d'Appeville dit Annebault a cessé de déverser les eaux usées de son système de collecte dans la Risle ! A la sortie de la guerre, lors de la reconstruction dans les années 50, le maire de l'époque en a profité pour demander au préfet de l'Eure l'autorisation de mettre en place le tout à l'égout dans une partie du bourg (notamment au niveau de la place qui a été bombardée le 17 août 1944). Le tout à l'égout était en fait le tout à la Risle puisque les eaux usées collectées dans ce nouveau tout à l'égout étaient ensuite acheminées... dans la Risle ! Les préoccupations environnementales à l'époque n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui et les déchets versés dans la nature étaient également différents...

La station d'épuration Val de Risle a été inaugurée le vendredi 29 août 2025. Elle traite désormais les eaux usées de cinq communes du secteur (Appeville-Annebault, Glos-sur-Risle, Montfort-sur-Risle, Pont-Authou et Saint-Philbert-sur-Risle), avec une capacité de 3500 habitants contre 1500 auparavant. 14 km de réseaux ont été réhabilités ou créés. Ce chantier de 12,5 M€ a été financé à hauteur de 5 millions d'€ par la CCPAVR. Il a été accompagné par le Département de l'Eure (1,5 M€) et L'Agence de l'Eau (6 M€).

La STEP a également été équipée d'aménagements conçus pour les espèces du territoire. On y retrouve :

- 🐦 un site de reproduction pour l'hirondelle de rivage ;
- 🐦 10 nichoirs à martinets noirs ;
- 🦋 un site de reproduction d'abeilles sauvages ;
- 🦋 un hibernaculum pour les animaux à sang froid ;
- 🦋 et un gîte XL à chiroptères (chauve-souris).



Tout savoir sur le raccordement au nouveau réseau collectif (tout à l'égout)

Maxime TAVERNIER, responsable service Assainissement à la CCPAVR, répond à vos questions sur le sujet.

Le raccordement au réseau d'eaux usées est-il obligatoire ?

OUI, dès lors que le réseau de collecte dessert la propriété. Le fait que le raccordement nécessite un relevage ou une servitude ne constitue pas une impossibilité de raccordement.

Le cas des raccordements non domestiques (restaurants, commerces, industries, artisans, ...) est un peu différent, dans ce cas, il faut contacter le service Assainissement.

Comment savoir si une propriété est desservie ?

Le document qui est opposable est le zonage d'assainissement, c'est ce document cartographique qui précise quelles sont les parcelles desservies, celles qui le seront et celles qui ne le seront pas et qui restent assainies en Non Collectif. Ce document est en cours de révision (enquête publique du 5/11 au 5/12).

Combien coûte le raccordement ?

2 cas de figure :

- Soit le branchement en domaine public est existant (regard de branchement en limite de propriété destiné à cette propriété), dans ce cas, l'usager n'a à sa charge que la partie privative du raccordement (de la maison au regard en attente). Pour le savoir l'usager peut contacter le service assainissement.
- Soit le branchement n'existe pas, dans ce cas, il convient de demander la création d'un branchement auprès du service assainissement. La partie domaine public est refacturée à l'usager au coût réel des travaux (présentation d'un devis en amont) qui aura également à réaliser et payer la partie privative.

Il n'y a pas de PFAC. Il s'agissait d'une participation forfaitaire due à chaque raccordement. La collectivité a opté pour sa suppression.

Quel est le délai pour me raccorder au réseau d'assainissement collectif ? 3 cas de figure

1. Le réseau de collecte est postérieur à ma construction, et mon assainissement non collectif n'est pas conforme (ou plus de 10 ans) => **j'ai 2 ans pour me raccorder** à compter de la date de mise en service du réseau de collecte
2. Le réseau de collecte est postérieur à ma construction, et j'ai un assainissement non collectif « neuf » conforme (validé par le SPANC) de moins de 10 ans => dans ce cas **je peux demander une dérogation pour étendre le délai à 10 ans** (date anniversaire de l'avis du SPANC sur le contrôle de réalisation de l'ANC)
3. Le réseau de collecte est antérieur à ma construction : le raccordement est immédiat.

Quel est le risque si je ne me raccorde pas ?

Il s'agit d'une infraction au code de la santé publique. En cas de non-respect je m'expose au paiement de la somme équivalente à la redevance que j'aurais payé si j'étais raccordé majorée de 100%.

Exemple : si ma consommation est de 120 m³ par an (moyenne pour un foyer 4 personnes) avec une redevance assainissement à 3€/m³ : dans ce cas la majoration s'élèverait à (120x3)x2 soit 720€ et ce chaque année tant que le raccordement n'est pas effectif.

Quelle est la redevance en vigueur ?

L'assainissement est un budget annexe, il est donc équilibré principalement avec le produit des redevances et réciproquement, le produit des redevances ne peut être utilisé qu'au financement du service assainissement. L'eau paie l'eau.

En matière d'assainissement, sur la facture d'eau les usagers voient 2 lignes :

1. La redevance assainissement est de 3€/ m³ délibéré chaque année par les instances de la CCPAVR.
2. La redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : perçue pour le compte de l' Agence de l'Eau et dont le taux est directement lié à la conformité des ouvrages d'assainissement (de l'ordre de 0.16€/ m³ en 2026)

Pour les usagers non raccordables au réseau d'assainissement, c'est la redevance ANC (Assainissement Non Collectif) qui s'applique de 25€/an.

Quels sont les contrôles ?

En cas de vente d'un bien, je dois fournir un contrôle de moins de 3 ans. Le contrôle est à réaliser par le service assainissement de la CCPAVR (facturé 180€). Le fait que la propriété est desservie par un réseau de collecte des eaux usées ne signifie pas automatiquement qu'elle est raccordée, ni qu'elle est correctement raccordée. Seul le contrôle peut en attester.

Après raccordement, il convient de contacter le service assainissement pour le contrôle du raccordement (non facturé dans le cadre d'un branchement neuf)

Quels sont les points de contrôle ?

Le contrôleur va vérifier d'une part que toutes les eaux usées (cuisine, salle de bain, WC) sont raccordées au réseau d'assainissement et d'autre part que les eaux pluviales sont évacuées bien distinctement des eaux usées (évacuation à la parcelle préconisé).

Le contrôleur va également porter un regard sur l'état global de l'installation (écoulement, étanchéité...).

Il réalise pour cela des tests au colorant et/ou à la fumée et si nécessaire une caméra d'inspection.

Puis-je tout jeter au réseau d'assainissement ?

NON, le réseau d'assainissement aboutit sur une station d'épuration qui utilise la biologie pour le traitement des eaux.

Certains rejets sont donc néfastes pour le fonctionnement du système d'assainissement. Quelques exemples :

- Les lingettes, préservatifs, tampons, serviettes hygiéniques colmatent les canalisations, bouchent et usent les pompes et peuvent générer des déversements d'eaux usées au milieu naturel.
- Les huiles, peintures, dissolvants, et autres produits chimiques peuvent représenter un danger pour les agents travaillant sur les réseaux et les stations d'épuration, peuvent endommager les réseaux et perturber voire annihiler le fonctionnement des stations d'épuration (vie bactérienne) et mettre en péril la filière boue et donc impacter durablement le prix de l'eau assainie.

Contact

Pour toute question relative à ce sujet, vous pouvez contacter le Pôle

Environnement de la CCPAVR

Station d'épuration de Pont-Audemer

Quai du mascaret

27500 PONT AUDEMER

assainissement@ccpavr.fr

02.32.41.50.40



Urbanisme/environnement

Révision du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le PLUI doit être révisé afin que toutes les communes de la CCPAVR possèdent le même document d'urbanisme.

Les dernières communes ayant rejoint la CCPAVR ont soit une carte communale, soit un Plan Local d'Urbanisme propre ou sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Cette révision devra suivre les obligations de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), soit une diminution de 50% de la consommation de terre agricole ou naturelle.

Concernant le territoire de la CCPAVR, voici un premier état des lieux :

- de 2010 à 2020, **216 hectares** ont été consommés ;
- entre 2020 et 2030, l'**objectif fixé d'artificialisation des sols est donc de moitié, soit 108 hectares auxquels il faut enlever la part réservée aux projets portés par la Région (15 ha), soit un total de 88 hectares disponibles.**

Dans les prochains mois, les élus de la CCPAVR devront faire les bons choix afin de bien répartir les zones économiques, artisanales et d'habitat sur l'ensemble de notre territoire. Les friches et les logements vacants devront être réhabilités, car les terrains constructibles vont fortement diminuer. Pour toute remarque concernant la révision du PLUI, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante : revisionplui@ccpavr.fr



TVBN (Trame Verte Bleue et Noire)

Cette révision devra prendre en compte la TVBN actuellement en cours d'élaboration. Cette démarche, obligatoire dans les PLUI, consiste à déterminer, grâce à différentes études, les réservoirs de biodiversité, tels que les forêts et les prairies qui constituent la trame verte et les cours d'eau ainsi que les mares qui constituent la trame bleue.

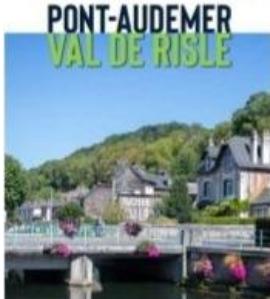
La TVBN identifie également les **couloirs de circulation ou corridors des espèces concernées, c'est-à-dire par où elles circulent pour vivre, s'alimenter, se reproduire**. Par exemple, pour ne pas entraver la circulation, il ne faut pas supprimer les haies, il ne faut pas construire une route sur leur passage, mais plutôt essayer de favoriser leurs déplacements.



A l'issue de la fin des études, des actions concrètes seront proposées et soumises au vote du conseil communautaire en février prochain : une convention pour la restauration de haies et de mares entre la CCPAVR et un propriétaire privé ou public, **avec un objectif d'ici 2028 de restaurer 15 mares par an et de replanter 1 km de haies par an**, qui rappelons-le, ont également **un rôle fondamental dans la lutte contre les ruissellements et la protection de nos ressources en eau potable**.

Tourisme

Office du tourisme



Les bureaux de l'Office du tourisme de la Communauté de communes est situé 11 rue Thiers à Pont-Audemer ;
téléphone : 02 32 41 08 21
site internet :

<https://www.tourisme-pontaudemer-rislenormande.com>



Depuis son installation rue Thiers, sa fréquentation a augmenté de 33 %.

Les principaux visiteurs de l'Office sont à 44% des Normands, 22 % des Franciliens, 10 % des habitants des Hauts-de-France.

Ci-contre : élaboration de la nouvelle carte touristique de la forêt de Montfort, en collaboration avec l'Office National des Forêts (disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de l'ONF)

A tester !

→ Nouvelle carte de randonnées dans la forêt domaniale de Montfort

→ Application « Randojeu » à télécharger : découvrir la ville de Pont-Audemer sur le thème de l'eau (à faire avec les enfants, un livret est disponible à l'office de tourisme)



Rallye sur les traces de l'eau à Pont-Audemer

Office de tourisme Pont-Audemer Val de Risle
Rallye sur les traces de l'eau à Pont-Audemer

Tout public RB Rallye Découverte 90 min / 3,5 km
À pied € Gratuit Smartphone
A2 FR PMR : Oui

DESCRIPTION :
Fondée sur le cours de la Risle et de ses canaux, Pont-Audemer est une des rares villes normandes à avoir conservé les traces de son organisation médiévale. L'eau structure le paysage et l'organise depuis toujours la vie et les activités des habitants. En parcourant la ville grâce à ce jeu, vous découvrirez ces activités liées à l'eau et l'histoire de la ville de Pont-Audemer.

PARCOURS

Jouer

Locations saisonnières

La taxe de séjour au réel a été instaurée sur le territoire de la CCPAVR depuis le 1er janvier 2020.

Destinée à financer les actions favorisant le développement touristique du territoire, elle sera acquittée par les touristes qui résident à titre onéreux sur le territoire de la commune.

Elle est économiquement neutre pour les hébergeurs qui en ajoutent le montant à leur facture et la reverse périodiquement à la Communauté de Communes. Les hébergeurs devront donc percevoir cette taxe auprès de leurs clients puis la reverser auprès de la CCPAVR. Pour les aider dans cette démarche, un site d'informations et de déclaration est disponible afin d'apporter toutes les réponses aux éventuelles questions.

Les services de la CCPAVR restent à votre entière disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le versement de la taxe de séjour.

Pour toute question sur la taxe de séjour, **contactez-nous** :

- Par courriel : ccpavr@taxesejour.fr
- Par téléphone : **02 32 41 08 21**

A savoir : Les propriétaires qui souhaitent faire de la location saisonnière, doivent impérativement en informer la mairie et remplir un document CERFA numéro 13 566-03 pour exploiter des chambres d'hôtes et 14 004-04 pour louer des meublés de tourisme. Ces documents sont disponibles au secrétariat de la Mairie.

Nos professionnels

Tous nos vœux de réussite à nos nouveaux entrepreneurs !

Nouveaux à Appeville !

Harel Couverture Couverture - Zinguerie		06 47 54 78 35 harelcouverture@laposte.net
Aux Blés d'Or Boulangerie – pâtisserie Maison Durdu		02 27 36 23 55 5 Le Bourg Fermé le jeudi
@irTEC solutions Diagnostic raccordement fibre optique		07 60 04 45 54 1 chemin de Paris contact@irtec.fr
@irTEC solutions Locations de véhicules		07 60 04 45 54 1 chemin de Paris contact@irtec.fr
Dutertre Bénédicte Géomètre		Tél. : 06 42 66 98 32 1 chemin de Paris dtec27.contact@gmail.com

Si vous avez besoin d'un professionnel, il est peut-être à Appeville-Annebault !

Commerces alimentaires	Services, artisanat
Boulangerie – Pâtisserie Café – Restaurant – Traiteur Confitures et biscuits Décoration alimentaire Epicerie Pisciculture	Agent immobilier Animation, spectacles Assistanates maternelles Diagnostic immobilier Diagnostic raccordement fibre Entretien d'espaces verts Garage auto, moto, quad Géomètre
Commerces non alimentaires	Location véhicules Produits d'entretien et de beauté Professeur particulier, traducteur Stratège en bien-être
Coiffeuse, esthéticienne Créations de vêtements et personnalisation d'objets Fleuriste	Travaux dans la maison et du bâtiment Vidange de fosses
Marché	
Œufs Frais Pizza au feu de bois Crazy cheese burger, 18h le mercredi place la Mairie	

Retrouvez les coordonnées de tous ces professionnels sur le site Internet de la commune :
www.appeville-annebault.fr.

Les nouveaux entrepreneurs ne figurant pas dans cette liste sont invités à se faire connaître en mai

Les réalisations communales 2025

Partenariat pour rompre l'isolement

PACKADOM



est un dispositif entièrement financé par le Département de l'Eure et confié à La Poste, dont Apperville-Annebault est commune partenaire.

ÊTRE CONNECTÉ AU MONDE EXTÉRIEUR

ÊTRE EN SÉCURITÉ CHEZ SOI

ÊTRE ENTOURÉ AU QUOTIDIEN

Le Département de l'Eure avec La Poste vous propose de bénéficier gratuitement du PACKADOM* pour vous apporter confort et sérénité au quotidien.

Ce PACKADOM vous permet de :

- découvrir Internet grâce à la mise à disposition d'une tablette numérique simple d'utilisation et des cours à domicile ;
- vous déplacer en sécurité la nuit grâce à un système d'éclairage nocturne automatique installé dans votre chambre ;
- vous sentir moins seul(e) grâce à des visites de convivialité régulières à votre domicile ;
- de faciliter votre quotidien grâce au portage de médicaments à domicile.

Vous êtes entouré(e) au quotidien par votre accompagnant, un postier bienveillant dédié et formé en gérontologie. Il est votre référent unique à votre écoute pour vous soutenir et vous guider. Il restera en contact avec vous dans la durée et adaptera dans le temps les services en fonction de vos besoins.

<u>Conditions d'éligibilité</u>	<u>Se renseigner pour bénéficier gratuitement du PACKADOM</u>
<ul style="list-style-type: none">- être âgé de 60 ans et plus- être domicilié dans le département de l'Eure <p><i>Sous réserve d'être identifié par les communes partenaires</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- retirer un flyer et son coupon réponse en mairie,- contacter la poste :<ul style="list-style-type: none">- par mail : pack.27@laposte.fr- par téléphone : pack.27@laposte.fr- par courrier : Patrick ROUX PACKADOM La Poste 6 rue du Commandant Robert Malrait BP 771 27307 BERNAY Cedex

→ **ACTUELLEMENT 6 PERSONNES BENEFICIENT DE CE SERVICE DANS NOTRE COMMUNE**

Voirie

A la demande de la Municipalité, la réfection du chemin de la mare de la ville aux Cabots a été programmé par le service Voirie de la CCPAVR. Malheureusement, l'entreprise prestataire a rencontré un problème technique (adhérence du gravillonnage) et les travaux seront repris au printemps 2026.



Sécurité

VIDEOPROTECTION

En partenariat avec les services de la Gendarmerie de l'Eure et avec le soutien financier de l'Etat, du Département de l'Eure et de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, 15 caméras de vidéoprotection ont été installées sur l'ensemble de la commune, sur les axes stratégiques. Les images de vidéoprotection sont consultables par les forces de l'ordre dans le cadre de procédures ou par le maire lorsque des incivilités sont constatées sur le territoire communal. Ce dispositif permet d'augmenter le taux de résolution des enquêtes de gendarmerie et d'apporter plus de sécurité dans le village.

Pour en savoir plus sur le dispositif, consulter l'article en fin de ce bulletin (le dossier de l'année proposé par la Gendarmerie Nationale).

La Municipalité remercie ses partenaires financiers.



Financeurs	Montant HT
Etat	22 060 €
Département de l'Eure	11 753 €
CCPAVR (fonds de concours)	7 611 €
Commune	12 280 €
Coût total de l'opération (dont la sécurisation des entrées école et mairie réalisée en 2024 pour un montant de 5904 €)	55 105 €

Miroirs



Deux miroirs supplémentaires ont été implantés : un au niveau du cimetière pour sécuriser la sortie de la rue du Bateau sur la RD130, un second au niveau du Doult-Billou pour sécuriser la sortie du chemin de l'église et du chemin du moulin de la ville sur la RD130 également.

Circulation aux Cabots

Après avoir pris l'avis des riverains, le chemin des cabots est en sens unique en venant de la RD130 à partir du chemin de la mare de la ville jusqu'au chemin Jeannette. En effet, sur cette portion de voie il est impossible de se croiser et il n'y a pas de « refuge » possible.



Ecole

Grâce aux compétences de nos agents communaux, Pascal PORREE et Loïc MAIRE, nous avons pu rénover les anciens sanitaires de l'école maternelle (rénovation des murs et du sol). Ce local est maintenant utilisé pour le stockage du matériel pédagogique de la classe maternelle, grâce à l'installation d'étagères métalliques.



Nous continuons le remplacement des luminaires anciens pour améliorer le confort visuel des usagers et réduire la consommation d'énergie. Une salle de classe complète a été équipée d'éclairage LED.



Salle d'activités « Laure Langlois »

Conséquence du changement climatique et de la pollution, les toitures sont régulièrement couvertes de mousse. Nous avons cette année fait traiter l'ensemble de la toiture de la salle d'activités. Dans le cadre de son entretien nous avons également remplacé la plonge de la cuisine.



Etude pour la rénovation place du Bourg

Un article est consacré à ce chapitre à la rubrique : « [Cérémonies – Festivités – Informations](#) » de ce numéro d'Appeville-Info.



Entretien des espaces verts

Nous avons fait l'acquisition d'une débroussailleuse 4 en 1 pour aider nos agents dans leurs tâches d'entretien.

Décorations de Noël/livres de Noël



Dans le cadre d'un contrat de location, nous avons choisi **de nouveaux sujets lumineux** pour égayer le village sur le thème « **rouge et blanc** ».

Le père Noël et ses lutins sont prêts pour la distribution des livres offerts par la Municipalité aux enfants de l'école.



La Route des pionniers

Un certain nombre d'habitants de la région, dont les familles Prey, Poiré ou Porée d'Appeville-Annebault sont partis pour la Nouvelle France avec Champlain et ses successeurs. Malgré les difficultés, ces familles ont prospéré et sont aujourd'hui Canadiennes ou Québécoises dans l'âme.

Cette Route des Pionniers vise à resituer les villes et villages d'où sont partis tous ces pionniers.

Pour en savoir plus sur Samuel de

Champlain

et Honfleur,

scannez le

QR code

